

HRS4R : bilan 2018-2021 et stratégie 2021-2023

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711 et suivants,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2021-025 du 11 mars 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu l'avis du conseil scientifique du 23 juin 2021,
Vu l'avis du comité technique du 29 juin 2021,*

Après en avoir débattu

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 juillet 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le bilan HRS4R 2018-2021 et la stratégie 2021-2023.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23
Nombre de voix favorables : 15
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 8*

Fait à Lyon, le 9 juillet 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

